

# ARRETE TEMPORAIRE



110/2018

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Rue Anatole France – Rue Jules Ferry – Carroir de France – Rue Emile Zola : travaux de voirie**  
**Réglementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de l'entreprise GIRARD,  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Anatole France, rue Jules Ferry, rue Emile Zola et Carroir de France pour permettre des travaux de voirie,

## **ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : Afin de permettre des travaux de voirie, la circulation et le stationnement seront interdits rue Anatole France, rue Jules Ferry, rue Emile Zola et Carroir de France **du 04 au 22 juin 2018**.

**Seuls la Gendarmerie, les Services de Secours et le service de collecte des ordures ménagères seront autorisés à circuler.**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur. La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation et le stationnement pourront être rétablis sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique
- Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux
- Entreprise GIRARD TP – 4 rue de la Villatte – 41130 BILLY

Fait à Saint-Aignan, le 25 mai 2018

Le Maire :



  
Eric CARNAT